

RADIO IMMO

4EME CHRONIQUE IMMOBILIER ET BATIMENT DURABLES

TRANSITION ENERGETIQUE, RISQUE FINANCIER ET RISQUE PENAL

ENREGISTREMENT 26 SEPTEMBRE 2016

BONJOUR

MA QUATRIEME CHRONIQUE, DEDIEE A L'IMMOBILIER ET AU BATIMENT DURABLES, EST CONSACREE AU THEME TRANSITION ENERGETIQUE, RISQUE FINANCIER ET RISQUE PENAL.

DEPUIS TROIS SIECLES, NOUS AVONS CONNUS TROIS TRANSITIONS ENERGETIQUES, CHACUNE LIEE A UNE REVOLUTION INDUSTRIELLE. LA PREMIERE, CELLE DU 19EME SIECLE, EN LIAISON AVEC LA PREMIERE REVOLUTION INDUSTRIELLE, NOUS A FAIT PASSER DU BOIS AU CHARBON. AU 20EME SIECLE AVEC LA SECONDE TRANSITION, DU CHARBON NOUS SOMMES ALLES VERS LE PETROLE, LE GAZ ET L'ELECTRICITE, EN LIEN AVEC LA SECONDE REVOLUTION INDUSTRIELLE.

LE SIECLE ACTUEL EST CELUI DE LA TROISIEME TRANSITION, DES ENERGIES FOSSILES ET FISSILE VERS LES ENERGIES RENOUVELABLES, EN LIAISON AVEC LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE.

LE PROBLEME EST QUE LA PRODUCTION ET L'EXPLOITATION DES ENERGIES FOSSILES, MASSIVEMENT UTILISEES DURANT LES DEUX PREMIERES REVOLUTIONS INDUSTRIELLES ET ENCORE AU DEBUT DE LA TROISIEME, CONTRIBUENT PAR LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE, A DEREGLER PROFONDEMENT LE CLIMAT ET AINSI MENACER LES CONDITIONS DE VIE DES ESPECES, DONT L'ESPECE HUMAINE, VIVANT SUR LA PLANETE.

EN JANVIER 2015, LA REVUE SCIENTIFIQUE NATURE A PUBLIE LES RESULTATS DE TRAVAUX DE CHRISTOPHE MCGLADE ET PAUL EKINS, CHERCHEURS DE L'UNIVERSITY COLLEGE LONDON, QUI INDIQUENT QUE POUR LIMITER LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE A 2°C D'ICI LA FIN DU SIECLE, UN TIERS DES RESERVES DE PETROLE, LA MOITIE DE CELLES DE GAZ ET PLUS DE 80% DE CELLES DE CHARBON DEVRONT RESTER INEXPLOITEES.

CELA SIGNIFIE QUE LES INVESTISSEMENTS ET LES ENTREPRISES LIES AUX ENERGIES FOSSILES PRESENTENT UN RISQUE IMPORTANT DE DEVALORISATION FINANCIERE.

LA PRISE DE CONSCIENCE DU RISQUE CARBONE PAR LES GRANDS INVESTISSEURS S'EST EXPRIMEE NOTAMMENT EN SEPTEMBRE 2014 LORS D'UNE REUNION ORGANISEE A NEW YORK PAR L'ONU DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE LA COP 21 DE PARIS. 358 INVESTISSEURS Y ONT SIGNE UNE DECLARATION RECONNAISSANT L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LEURS INVESTISSEMENTS.

L'ACCORD DE PARIS DU 12 DECEMBRE 2015 A, POUR LA PREMIERE FOIS, DEFINI UN CADRE D'ACTION MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE. CET ACCORD A ÉTÉ RATIFIÉ DEBUT SEPTEMBRE 2016 PAR LES ETATS-UNIS ET LA CHINE QUI REPRESENTENT, A EUX SEULS, PRES DE 40% DES EMISSIONS MONDIALES DE GAZ A EFFET DE SERRE.

POUR LA MAJORITE DES INVESTISSEURS, L'ANALYSE EST EXCLUSIVEMENT FONDEE SUR LE RISQUE FINANCIER QUE REPRESENTE A COURT, MOYEN ET LONG TERME, L'INVESTISSEMENT A FORTE EMPREINTE CARBONE.

LE PROTOCOLE DES GAZ A EFFET DE SERRE (GHG PROTOCOL) ISSU D'UN PARTENARIAT ENTRE ENTREPRISES, GOUVERNEMENTS ET ONG A DEFINI TROIS PERIMETRES : LES EMISSIONS DIRECTES DE GAZ (SCOPE 1), LES EMISSIONS INDIRECTES (SCOPE 2), LES EMISSIONS INDUITES (SCOPE 3). LES METHODES DE CALCUL VARIENT D'UN INVESTISSEUR A L'AUTRE. MALGRE LES DIFFICULTES DE MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE, LE MOUVEMENT S'ACCELERE.

LES INVESTISSEURS PROGRESSED A DES VITESSES DIFFERENTES. PARMIS LES PLUS AVANCES, CITONS AUX ETATS-UNIS LES FONDS CALIFORNIENS CalPERS ET CalSTRS, EN AUSTRALIE HESTA, EN SUEDE AP4, AUX PAYS-BAS PGGM, EN FRANCE LE FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES (FRR) ET RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE (ERAFP).

UN NOMBRE CROISSANT D'INVESTISSEURS A DECIDE D'AGIR DANS TROIS DIRECTIONS :

- PREMIEREMENT, MESURER L'EMPREINTE CARBONE DE LEURS INVESTISSEMENTS,
- DEUXIEMEMENT, SE DESINVESTIR DES ENTREPRISES LES PLUS EMETTRICES DE CARBONE DANS LE SECTEUR DES ENERGIES FOSSILES,
- TROISIEMEMENT, INVESTIR DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE VERS LES ENERGIES RENOUVELABLES.

D'APRES NOVETHIC, FILIALE DE LA CAISSE DES DEPOTS DEDIEE A L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, A LA DATE D'OCTOBRE 2015, LE MOUVEMENT EST AMORCE. 132 INVESTISSEURS INTERNATIONAUX GERANT 10 000 MILLIARDS € D'ACTIFS SE SONT ENGAGES A PUBLIER L'EMPREINTE CARBONE DE LEUR PATRIMOINE. 34 INVESTISSEURS REPRESENTANT 3 300 MILLIARDS € ONT COMMENCE A DECARBONER LEUR PORTEFEUILLE.

IL S'AGIT D'INVESTISSEMENTS EN ACTIONS, EN OBLIGATIONS ET DANS L'IMMOBILIER.

UN AUTRE RISQUE COMMENCE A ETRE EVOQUE, LE RISQUE PENAL.

LE PROCUREUR DE L'ETAT DE NEW-YORK A ASSIGNE EXXONMOBIL LE 4 NOVEMBRE 2015 POUR ACTIVITE DE LOBBYING VISANT A MASQUER LES RESULTATS DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET POUR INFORMATION INSUFFISANTE DES ACTIONNAIRES SUR LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE L'ENTREPRISE DANS LE DOMAINE DES ENERGIES FOSSILES. PEABODY ENERGY, LE PLUS IMPORTANT PRODUCTEUR DE CHARBON DES ETATS-UNIS, FAIT L'OBJET DEPUIS DEUX ANS D'UNE PROCEDURE SIMILAIRE.

LA COUR DU DISTRICT DE LA HAYE A CONDAMNE L'ETAT NEERLANDAIS LE 24 JUIN 2015, SUR PLAINTES DE L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE URGENDA, POUR NON ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DIMINUTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.

IL NE S'AGIT PAS DE SE FAIRE PEUR. IL CONVIENT DE CONSIDERER SEREINEMENT LES RISQUES QUE FAIT COURIR UN INVESTISSEMENT CARBONE.

L'IMMOBILIER A FORTE EMPREINTE CARBONE PRESENTE UN RISQUE FINANCIER CROISSANT ET PEUT PRESENTER UN JOUR UN RISQUE PENAL. ANTICIPONS CALMEMENT DES AUJOURD'HUI LES ACTIONS QUI PERMETTRONT DE LIMITER CES RISQUES.

A BIENTOT, SUR RADIO IMMO.

JEAN CARASSUS

PROFESSEUR A L'ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES